



HAUTE PROVENCE BASKET

Dossier de présentation & de partenariat



CONTACTS

Mail : president@hpb04.fr
partenariat@hpb04.fr

Site Internet : <http://hpb04.fr/>



: Haute-Provence-Basket



: Haute Provence Basket

Le mot du président

HPB La naissance d'un nouveau club

Haute Provence Basket est le regroupement des clubs historiques de Manosque-Vinon et Volx. Nous sommes fiers de cette histoire et de cette union. Ce « nouveau » club porte les valeurs fortes qui nous animent : le respect, la solidarité, le partage, la persévérance, le dépassement de soi, la reconnaissance et la citoyenneté exprimées au travers d'un magnifique sport : LE BASKET.

Pour HPB, notre objectif est de faire grandir notre club de 300 licenciés afin d'augmenter la dynamique de notre association à l'ensemble de l'agglomération. Pour cela, nous continuerons à proposer des entraînements, des matches et des manifestations sur les différents sites (Manosque, Vinon et Volx), afin que chacun puisse accéder à la pratique du basket. Nous souhaitons aussi défendre les couleurs de notre agglomération en faisant évoluer nos adhérents dans des équipes loisirs mais aussi en compétition de niveau ligue (régional) avec une ambition nationale étant donné que cette saison nous avons 3 équipes ligue (région PACA) et l'équipe 1 senior en pré-nationale (plus haut niveau régional).

HPB est pour vous, sponsors et partenaires, une excellente vitrine de communication autour des valeurs de sport collectif et autour de l'excellence des équipes de notre agglomération, vous brillerez à nos côtés au niveau régional puisque nous porterons votre image à travers tout PACA. L'engagement sportif c'est aussi un acte social de votre entreprise qui soutient les jeunes et leur développement.

Nous comptons sur vous .

Sportivement,

Michel Pucheu, Président



Présentation d'HPB



HPB est un mariage de raison, de passion et de conviction : le basket comme sport d'équipe peut à la fois changer la vie d'un joueur en lui apprenant la confiance et le dépassement de soi, donner du sens au collectif, devenir une expérience de vie et un challenge pour un territoire.

Notre situation géographique au sein du département des Alpes de Haute Provence et de la DLVA est un atout et une identité à porter.

Nous souhaitons poursuivre sur notre dynamique régionale tout en continuant à travailler activement sur notre territoire des Alpes du Sud.

Nous souhaitons faire partager nos valeurs au plus grand nombre :

- ① **l'épanouissement et la progression** de chaque joueur, quel que soit le niveau de pratique par la qualité de la **formation** et des moyens pédagogiques
- ① **faire vivre et partager** les valeurs du basket : **le dépassement de soi et la confiance, le respect des autres, la solidarité et la cohésion d'équipe**
- ① contribuer à la **cohésion sociale** de notre territoire : se donner les moyens d'un accès au basket aussi bien des filles que des garçons, **sans discrimination** ni géographique, ni sociale...
- ① réunir des personnes et créer **un esprit de coopération dans la convivialité autour du projet sportif du club.**



Projets et objectifs



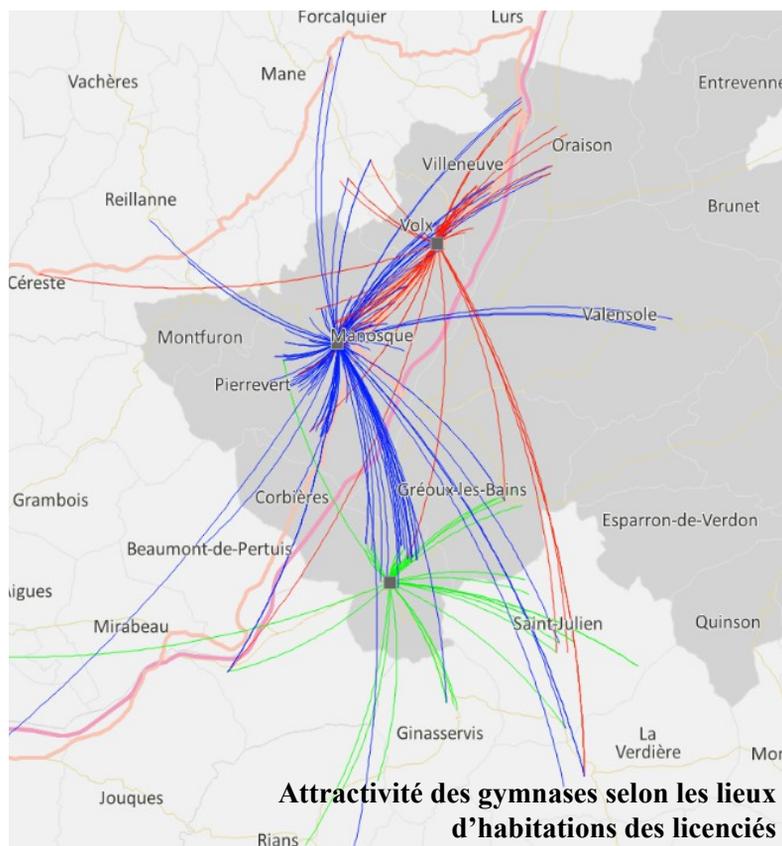
- ① Diffuser auprès du plus grand nombre les valeurs de notre sport.
- ① Faire de notre territoire une place forte du basket régional
- ① Pérenniser nos postes d'entraîneurs
- ① Développer le basket Féminin
- ① Proposer un accès aux divers championnats : loisirs, 3x3, 5x5, départementaux, régionaux avec à terme une ambition nationale (la N3 n'est plus si loin...) selon l'âge, les capacités et disponibilités de chacun.
- ① Accompagner nos salariés, nos bénévoles et jeunes licenciés vers des démarches de formation.
- ① Développer l'école d'arbitrage, les stages vacances et nos événements annuels (tournois, fête de Noël...)
- ① Travailler à l'obtention des labels qualité FFBB (école de mini-basket, club citoyen, club formateur)



La dynamique HPB ...



- 🏀 300 licenciés dont 75% de jeunes et 25% de filles
- 🏀 14 équipes engagées en championnat dont 4 équipes jeunes en ligue (U13-U15-U17 garçons et U15 filles) et une équipe seniors masculine évoluant en pré-nationale (plus haut niveau régional)
- 🏀 4 équipes loisirs adultes, 6 groupes « école basket » (U7 et U9 sur nos trois sites d'entraînement)
- 🏀 220 matches par an, dont 110 à domicile sur les trois sites (Manosque, Vinon et Volx) soit environ 9 par weekend
- 🏀 Une douzaine de plateaux (et tournoi) pour les plus petits U7-U9
- 🏀 58 heures d'entraînement par semaine
- 🏀 145h/joueur/an (hors stages vacances). Soit une moyenne de 2h30 d'entraînement par semaine et 11 à 12 matchs par an.
- 🏀 Une visibilité croissante sur les réseaux sociaux (facebook et instagram).



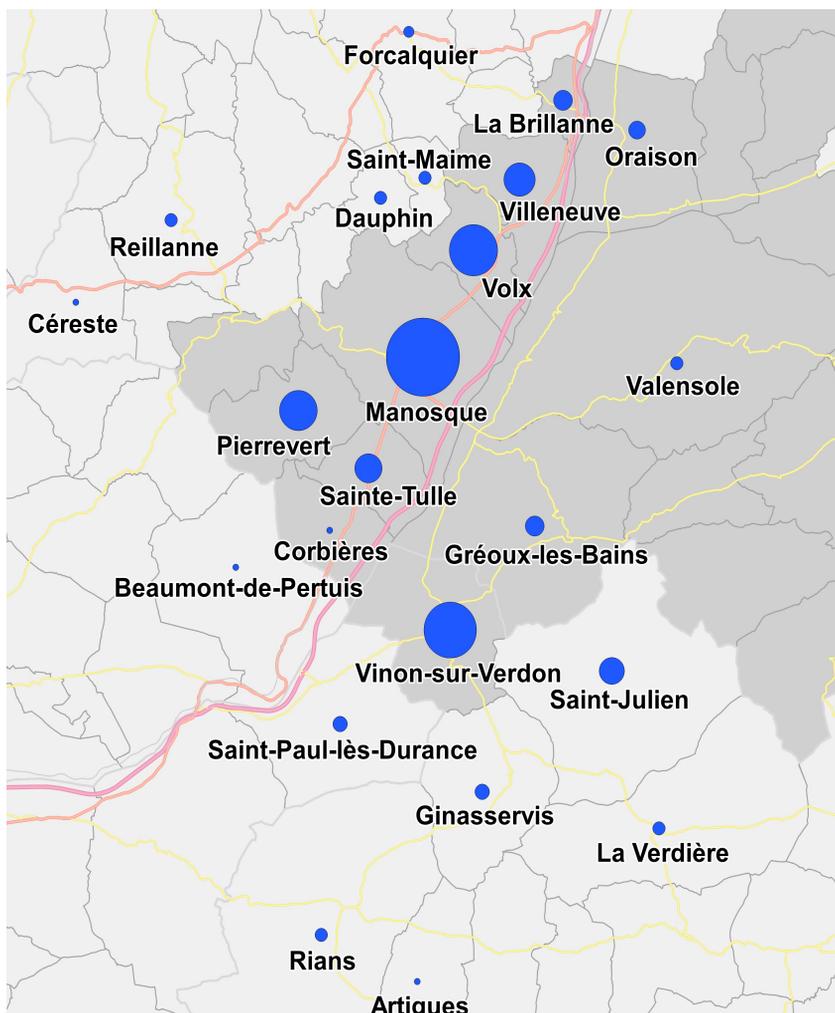
... un club à la dimension de notre agglomération



- ⊗ 2 entraîneurs salariés en CDI
- ⊗ 2 arbitres diplômés et 3 jeunes arbitres en formation
- ⊗ 25 dirigeants (administrateurs) et 11 OTM (officiels de table de marque)

- ⊗ 6 stages pendant les petites vacances ouverts à tous les jeunes (licenciés ou non) sur Manosque et Volx (U9/U11 et U13/U15) et 5 semaines de stage découverte basket avec Manosque Vacances pendant l'été.
- ⊗ OBE (Opération Ecole Basket) pour 17 classes sur Volx, Villeneuve, Pierrevert et Manosque (EIPACA, Les Combes) en 2017-2018
- ⊗ Tournoi de la Capellane (U9-U11/U13-U15-U17), tournois loisirs, tournois 3x3 « Georges eddy » (présence du célèbre commentateur de Canal+)

- ⊗ 3 lotos / tombolas, 1 fête de Noël commune et 3 de fin de saison



**Cartographie des lieux
d'habitations des
licenciés**

Contribuez à notre projet



POURQUOI ?

Une entité sportive de notre dimension qui touche 11 communes de l'agglomération, permettra une lisibilité évidente de notre territoire.

HPB prendra une place de plus en plus importante dans le cadre du développement du territoire en participant à la politique de la ville, au sport en milieu scolaire, au sport de loisir et au sport santé.

Le développement du volet sportif est évident mais le volet éducatif et social sera renforcé par des actions ciblées à destination de publics élargis au fur et à mesure de la montée en puissance des moyens humains de notre nouveau club.

La mise en place de la charte du joueur, outil d'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble, encadrera toutes ces initiatives et légitimera la politique sportive, éducative et sociale d'HPB.

Nous souhaitons ainsi :

- ✓ mettre en place des outils d'éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble
- ✓ renforcer les partenariats publics : basket à l'école, politique de la ville dans les quartiers, financement sur des actions...
- ✓ Développer les partenariats privés : mécénat, sponsoring, actions avec et pour les entreprises
- ✓ nous engager dans des appels à projet pour devenir acteurs des programmes régionaux (ex : sport santé, sports au féminin...)

COMMENT nous soutenir ?

- **Pour les entreprises** en devenant partenaires ou mécène
- **Pour les collectivités** : en renforçant les partenariats publics, basket à l'école, politique de la ville et des quartiers, financement sur actions, appels à projets de programmes locaux ou régionaux.



QUEL INTERET POUR NOTRE TERRITOIRE ?

Le développement de toutes les formes de basket sont envisagées à plus ou moins long terme. L'objectif est d'inciter à sa pratique au sein du club et d'aller vers les joueurs là où ils sont... dans les quartiers, les villages, les écoles. Et de faire de ce sport un vecteur de valeurs et de lien social à l'échelle de l'agglomération manosquaine, bien au delà de la pratique de notre simple activité.

Nous mettons nos forces en commun pour générer de nouvelles recettes (tournois, boutique en ligne, événements ...) et mutualiser nos compétences, nos moyens humains, techniques et financiers.



Nous savons que nous ne réussirons pas seuls à hisser H.P.B au niveau que nous nous fixons : nous soutenir, c'est contribuer à la réussite de notre projet mais c'est aussi se reconnaître dans nos valeurs, notre dynamisme et notre volonté de réussir ensemble.

NOTRE PROJET, VOTRE PROJET

En préambule nous avons retenus que plus un club a de réussite sportive, plus le plaisir est grand pour les joueurs, les entraîneurs, les bénévoles... et plus nous attirons de nouveaux joueurs de tous niveaux. Dans le club dont nous rêvons et que nous construisons chacun doit trouver sa place et son épanouissement grâce à une qualité d'accueil et d'encadrement sportif équivalente pour tous, de la compétition au loisir.

C'est autour de ces principes que le projet sportif du club a été défini :

- ✓ Une équipe première en pré-national
- ✓ Plusieurs équipes en département. et régionale
- ✓ Une section loisirs dynamique et partie intégrante de la vie du Club (en développant les interactions entre Loisirs et compétition).



Optez pour le mécénat sportif



POURQUOI ?

- Pour **participer à la vie de notre club de basket** tourné vers la jeunesse et l'ouverture aux autres
- Pour **nous aider à financer nos projets associatifs et sportifs**
- Pour **nous permettre de pérenniser l'emploi de nos salariés**



COMMENT ?

En faisant du mécénat financier ou de compétence:

Dons numéraires libres ou mise à disposition de temps et compétences sans contrepartie ou avec une contrepartie relativement limitée :

- Mentions du partenariat dans nos gymnases ou supports de communication.
- Logo sur un jeu de shorts et maillots ou surmaillots pour une ou plusieurs équipes
- Des ballons et du matériel...

QUEL INTERET POUR VOTRE SOCIETE ?

Une réduction d'impôts :

Votre partenariat peut s'inscrire dans le cadre du mécénat sportif et vous permet ainsi de bénéficier d'avantages fiscaux.

Le mécénat peut être contractualisé par une convention. Nous vous remettons également un formulaire de remise de dons qui permet de justifier votre don auprès des services fiscaux.

Dons effectués par une entreprise : 60% du montant est déductible aux impôts dans la limite de 0,5% du CA HT (le restant étant reporté sur les 5 exercices suivants)

Dons effectués par un particulier : 66% du montant du don est déductible dans la limite de 20% du revenu imposable.

Communication :

Nos structures vous permettent de véhiculer votre image et ses valeurs par le biais de votre publicité sur les maillots (photos sur réseaux sociaux), sur les banderoles dans les gymnases ou sur nos sites internet.

De cette façon, vous touchez un public nombreux : les joueurs, leur entourage, nos spectateurs puisque chaque week-end plusieurs matchs se déroulent à domicile, ou en région!

Optez pour le mécénat sportif



PRODUIT	DESCRIPTIF	TARIFS
Jeu de maillots & shorts	10 tenues complètes maillots + shorts avec flocage sponsor sur ventre (exclusivité)	1100 à 1500€ (suivant catégorie)
Jeu de maillots & shorts	10 tenues complètes maillots + shorts avec flocage sponsor sur ventre (non exclusivité)	600 à 800 € (suivant catégorie)
Jeu de surmaillots	10 surmaillots avec flocage (dos ou ventre)	350€
Banderoles gymnases	300 x 80 cm. Gymnase des Varzelles ET Gymnase de Volx	500€ / an (engagement sur 3 ans)
Banderole gymnase	300 x 80 cm. Gymnase des Varzelles OU Gymnase de Volx	300€ / an (engagement sur 3 ans)
Publicité minibus	Pour 1 minibus. Possibilité sur nos 2 véhicules.	Sur devis suivant emplacement (engagement sur 3 ans)
Publicité site web		100€ / an (engagement sur 3 ans)
Publicité sur calendrier		50€
Matériel	Ballons, chasubles, plots, gobelets réutilisables, survêtements...	Sur devis
Soutien	Soutien d'une équipe / actions spécifiques (tournois...)	Sur devis



Fourniture du logo vectoriel par vos soins, pour un meilleur rendu qualité



Optez pour nos packs HPB

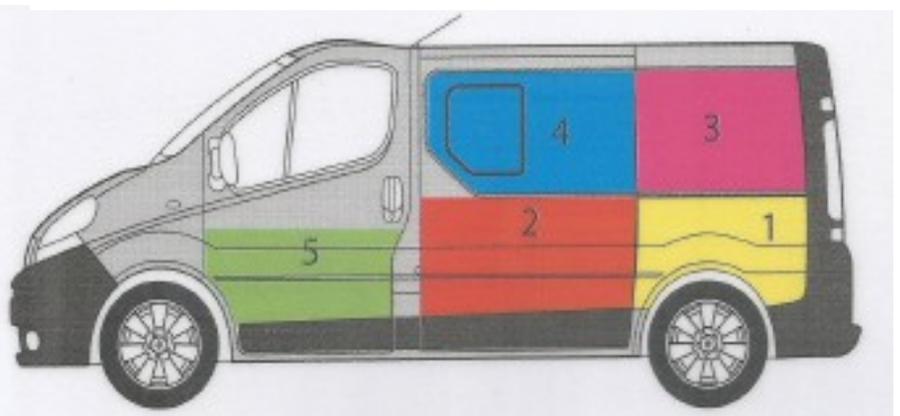
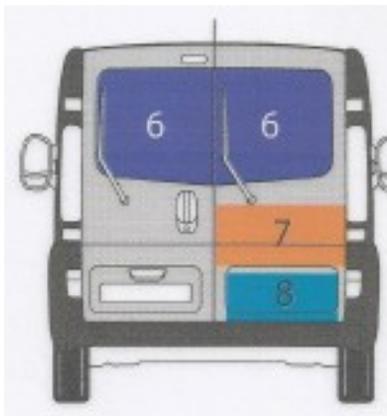


<p>PACK HPB OR</p>	<p>Jeu de maillots et shorts (exclusivité) Jeu de surmaillots (exclusivité) Banderoles 2 Gymnases Publicité sur 2 minibus Publicité site web 2 Places VIP pour matchs pro Présentation partenaire sur rencontre senior avec coup d'envoi fictif</p>	<p>3000 € (pour une saison) ou 4500€ sur 3 ans avec investissement dégressif (2000-1500-1000)</p>
<p>PACK HPB ARGENT</p>	<p>Jeu de maillots et shorts (exclusivité) Banderoles 2 Gymnases Publicité sur 1 minibus Publicité site web Présentation partenaire sur rencontre senior avec coup d'envoi fictif</p>	<p>2000 € (pour une saison) ou 3500€ sur 3 ans avec investissement dégressif (1500-1200-800)</p>
<p>PACK HPB BRONZE</p>	<p>Jeu de maillots et shorts (exclusivité hors équipe fanion) Banderoles 2 Gymnases Publicité site web</p>	<p>1500 € (pour une saison) ou 2700€ sur 3 ans avec investissement dégressif (1500-700-500)</p>



Annexe 1

Exemples de visuels



Annexe 2

HPB en images



U 11F, championnes 04-05



Sénior masculin, Pré-nationale



U15 HPB2, champions 04-05



Bénévoles au Tournoi



U9-U11 F



U11G, champions 04-05



U15F au Tournoi



U17

Annexe 3 HPB et la presse



Haute-Provence termine sa saison en beauté

BASKET - RÉGIONAL 2 Les Bas-Alpins ont disposé des Marseillais de l'ASPTT

HAUTE-PROVENCE 90
ASPTT MARSEILLE 73
Gymnase des Varzelles.
Arbitres: MM. Charrier et Lefevre.
Scores aux quarts-temps: 14-20, 24-20, 22-3, 30-12.
Haute-Provence: Lezzi (15), Orsini (10), Maître (18), Modica (2), Brunner (6), Bouriche (3), Morales (1), Viglier (9), Pissou, Hermitte (6).
Entraîneur: Aymeric Perrard.



Les basketteurs de l'entente Voix, Manosque et Forcalquier ont remporté un ultime succès dans une saison réussie, ponctuée d'une montée en Pré-Nationale.

PHOTO STÉPHANE DUCKLET

Avec un effectif quasiment au complet, Haute-Provence accueillait un adversaire Marseillais présentant seulement six joueurs. Pourtant, malgré un premier panier inscrit par le jeune Modica, ce sont les Phocéens qui imposaient leur adresse à mi-distance (quatre paniers à trois points) dans un premier quart-temps au cours duquel la défense bas-alpine était guère efficace (une seule faute commise). Si Morales et Orsini s'entraient bien, les hommes d'Aymeric Perrard étaient menacés après dix minutes de jeu (14-20).

Ces derniers ont alors retrouvé de l'ardeur offensive par l'intermédiaire de Maître, de Viglier à trois points et de Hermitte concluant les phases de jeu. Mais ces étonnants Marseillais ont poursuivi leur festival offensif: Viglier a lancé l'offensive avec trois nouveaux paniers primés et menait encore à la mi-temps (38-40).

C'est seulement après les deux premiers quart-temps que le jeu s'est équilibré. Maître, Viglier et Bouriche se muant en

artilleurs à trois points et Hermitte concluant les phases de jeu. Mais ces étonnants Marseillais ont poursuivi leur festival offensif: Viglier a lancé l'offensive avec trois nouveaux paniers primés et menaient encore à la mi-temps (38-40).

C'est seulement après les deux premiers quart-temps que le jeu s'est équilibré. Maître, Viglier et Bouriche se muant en

quart-temps, les Bas-Alpins sont encore montés en puissance et ont réalisé un véritable festival offensif. Viglier a lancé l'offensive avec un nouveau panier primé, le trio Brunner-Orsini-Lezzi est devenu tout simplement intenable, les paniers se sont enchaînés et l'écart s'est logiquement creusé en quelques minutes. Les Marseillais restaient toutefois adroits, avec

trois paniers supplémentaires à trois points (ils en ont inscrit quatorze au total), mais ce sera tout dans une dernière période dominée par les Voix-Manosco-Forcalquiéens inarrêtables. Haute-Provence a remporté un nouveau succès en guise de conclusion d'une saison réussie gratifiée d'une montée en Pré-Nationale.

G.P.

Actualités

« Enterrement de la vie de célibataire » de l'EPM BASKET

Le club se marie avec le club de Voix

L'actualité ne manque pas en ce printemps au sein des clubs de basket de Manosque et de Voix qui fusionnent.

Le week-end dernier, s'est déroulé la troisième édition du tournoi de basket de la Capellane à Voix. Le soleil, la bonne humeur et les jeunes basketteurs étaient au rendez-vous de ces journées sportives encadrées par la nouvelle équipe de Haute-Provence Basket.

27 équipes venant des clubs de Digne les Bains, Weynes, Château Arnoux Saint Auban, Brignoles, Grans, Cuers-Pierrefeu, Antibes Juan-les-Pins, Aix-Venelles, Sisteron, Six Fours, le Puy Sainte-Reparate, et bien sûr de Manosque-Vinon-Voix se sont rencontrées dans différentes catégories des U9 aux U15.

Les vainqueurs de chaque catégorie: U9 HPB Manosque, U11G Digne-les-Bains, U11F Antibes, U13G Aix-

Après ce tournoi, la fin de saison aura lieu ce samedi 23 juin au gymnase de Voix pour « l'enterrement de la vie de célibataires des clubs Basket Club Voixien et EPM Basket » avec une après-midi d'animations puis de matches inter-catégories.

ordinaire du club de Voix à 18h par l'AG extraordinaire d'approbation du traité de fusion des clubs de Voix et Manosque à 19h. Le « mariage » des deux clubs de Voix et Manosque sera célébré autour d'un apéritif d'une soirée de matches avec

BASKET-BALL

PRÉNATIONALE MASCULINE (8^e journée)

Haute Provence a les moyens de rivaliser

À 20 HEURES,
GYMNASSE DES VARZELLES
Prénationale masculine (8^e journée).
Haute Provence (5) - Cabris-Calas (7).
Arbitres: Jaufray Bighinzioli et Karima Mohamed.
Haute Provence: Lezzi, Evard, Perrard, Brunner, Maître, Séfrou, Viglier, Louadi, Valin, Hermitte.
Entraîneur: Aymeric Perrard.



À domicile, dans sa salle des Varzelles, Haute Provence tentera de s'élever au niveau de Cabris-Calas.

PHOTO G.P.

Hormis le match en retard face à l'USM Marseille, qui est programmé le 18 décembre, Haute Provence a déjà joué l'ensemble des matches de la phase aller du championnat Prénationale. Ce soir, la formation du pays manosquin accueille, pour la première rencontre retour, Cabris-Calas.

Jusqu'à lors et après des débuts poussifs, Aymeric Perrard et ses troupes ont respecté leur tableau de marche. Haute Provence a d'abord perdu contre des cadors (Cabris-Calas, Rogonnes, Rousset et Les Angles); puis, la coopération territoriale a gagné deux fois à l'extérieur: à l'ASPTT Marseille et à Aix-en-Provence, contre l'équipe des Golgoths 13.

Haute Provence présente donc un bilan honorable de deux victoires pour quatre revers, au moment d'affronter Cabris-Calas, qui fait état d'un bilan équilibré (3 victoires, 3 défaites). La formation bucco-rhodanienne ne devance Haute Provence qu'au bénéfice du succès acquis lors du premier match

(face à Haute Provence) de la saison, 83-53.

Face à un adversaire qui occupe actuellement la 4^e place (après avoir perdu contre le trio de tête), les Bas-Alpins doivent être ambitieux et trouver les so-

lutions pour contourner une défense adverse qui est assez efficace (63 points encaissés par match en moyenne).

Avide de revanche, l'effectif de Haute Provence tentera de rester au contact d'un adversaire

déjà supérieur pour démontrer, à nouveau, une sérénité efficace en fin de rencontre et pourquoi pas, réaliser une performance de choix synonyme de premier succès à domicile.

G.P.

BASKET-BALL

PRÉNATIONALE MASCULINE (13^e journée)

Haute Provence conclut à Venelles

À 17 HEURES,
SALLE POLYVALENTE
Prénationale masculine (poule de maintien, 13^e journée).
Venelles (7) - Haute Provence (2).
Arbitres: MM. Hugot et Charon.
Haute Provence: Vallin, Evard, Morales, Séfrou, Cayez, Lezzi, Louadi, Octobon, Maître, Viglier.
Entraîneur: Aymeric Perrard.



Haute Provence clôture sa saison à Venelles.

PHOTO G.P.

Sur la fin de la première phase du championnat Prénationale, Haute Provence a su gagner les matches qu'il fallait. Bien positionnés à l'entame de la phase de maintien, les Bas-Alpins terminent la saison sur un bon bilan (4 victoires et 3 défaites depuis février) sans pour autant dominer les débats.

Avec un effectif parfois fluctuant en raison des indisponibilités, des blessures ou encore des suspensions, l'équipe du pays

manosquin tire finalement bien son épingle du jeu à ce plus haut niveau régional cette année.

Assuré du maintien en PN depuis leur succès à Marseille face à l'USpeg et malgré la récente dé-

faite concédée à Istres, Haute-Provence se déplace en favori à Venelles avec un bilan global de 8 victoires pour 3 défaites dans cette poule de maintien.

En effet, les Venellois, déjà battus au gymnase des Varzelles lors du match aller (78-58), sont condamnés à la relégation en championnat Excellence; ils n'ont pas gagné une seule rencontre dans cette deuxième phase (3 victoires et 9 défaites au total).

Si Haute Provence présente de meilleures statistiques en attaque, c'est Venelles qui a les meilleurs chiffres en défense. Face à une équipe locale jeune et dynamique, les Bas-Alpins, qui ont déjà joué leur match de la dernière journée, devront néanmoins se méfier pour terminer la saison sur une note positive.

G.P.

BASKET EXPRESS

U11 Honneur: Vinon prend la deuxième place



Le président du club est fier de ses jeunes compétiteurs.

PHOTO M.T.

Le dernier match du championnat U11 a été disputé à Vinon. Il opposait les Vinonnais à Manosque 1. Cette rencontre fraternelle avait pour unique enjeu la seconde place du championnat Honneur, derrière le leader Voix.

Le match penchait en faveur des Vinonnais, avec un 0-0 au cours du premier quart-temps.

Les quart-temps suivants

étaient menés sur le même rythme ce qui ne laissait que peu d'occasions aux Manosquins.

À la mi-temps, le score était de 40 à 4, et les Varois continuaient de dérouler leur jeu et portaient la marque à 61-12 à la fin du troisième quart, pour conclure la partie avec un tableau d'affichage qui annonçait 79 à 14.

M.T.

Annexe 4

Exemple de convention



CONVENTION DE MECENAT

ENTRE D'UNE PART

La société

Ci après désigné « la Société »

ET D'AUTRE PART

L'association **ENTENTE PROVENÇALE DE MANOSQUE – Section Basketball** (EPM Basket) association Loi 1901 dont le siège est situé Imasse du gymnase, Boulevard des Varzelles, BP 20-402, 04102 MANOSQUE Cedex, <http://club.quomodo.com/epmbasket>, représentée par _____ en sa qualité de président ;
Ci après désignée « l'Association »

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

L'Association a pour objet la pratique du basketball, la Société souhaite apporter son aide à la réalisation du projet ci-dessous défini et soutenu par l'Association.

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1) OBJET DU CONTRAT

La Société s'engage à soutenir l'Association suivant les modalités prévues à l'article 3 afin de participer à la réalisation du projet indiqué à l'article 2 ci-dessous.

Article 2) PROJET :

L'Association s'engage à réaliser au cours de la saison sportive _____ le projet suivant : «développement de la pratique du basketball par les jeunes garçons et filles du bassin Manosquin»

Article 3) OBLIGATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Afin de soutenir le projet ci-dessus indiqué, la Société s'engage à verser à l'Association la somme annuelle de TROIS CENT EURO (300 €). Cette somme sera versée initialement à la signature de la présente convention, puis annuellement à chaque renouvellement tacite, par virement sur le compte de l'Association dont le RIB suit, ou bien par chèque libellé à l'ordre de l'EPM SECTION BASKET BALL :

Article 4) OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

L'Association s'engage à faire état du mécénat objet de la présente convention :

- En suspendant dans la salle de sport du gymnase des Varzelles, en face de la tribune des spectateurs, un affichage sur bâche publicitaire à œillets (dimension conseillée 2500 mm x 760 mm) qui sera fourni par la Société et portant entre autre son Logo et son nom ;
- En affichant le Logo de La Société dans l'onglet «Partenaires» du site Web du club ;
- En remettant à la Société pour chaque versement un reçu fiscal du montant perçu par l'Association.

L'Association s'engage à rembourser l'entreprise mécène si elle décide de ne pas réaliser le projet ou de ne plus y faire participer la Société.

Article 5) DECLARATION DE L'ASSOCIATION

L'Association déclare qu'elle est une association d'intérêt général habilitée à recevoir les dons et à remettre un reçu fiscal.

Article 6) EXCLUSIVITE

Le projet pourra être soutenu par d'autres sociétés, sous réserve que ces dernières ne soient pas concurrentes de la Société. Avant d'accepter un nouveau mécène dont le secteur d'activité est proche de celui de La Société, l'Association devra demander l'accord préalable et écrit de la Société.

Article 7) ASSURANCES

L'association s'engage à disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant ses activités et ses membres.

Article 8) ENTRÉE EN VIGUEUR, DUREE ET PROROGATION DE LA CONVENTION

Le présent contrat entre en vigueur le jour de sa signature, pour une durée de un an. Il pourra être prorogé par tacite reconduction pour des durées successives d'un an.

Article 9) RESILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties :

- en cas de non-respect de ses engagements par l'une des parties ;
- pour cause de cessation d'activités de l'une des deux parties ;
- à échéance annuelle suite à préavis d'un mois.

La résiliation par la Société n'imposera pas le remboursement de la somme annuelle versée à l'Association pour l'année en cours.

Au terme de la manifestation, l'entreprise reprendra les éléments prêtés à l'Association.

La présente convention est établie en vertu des dispositions de l'article 238 bis du CGI
Fait à _____ en deux exemplaires originaux

Annexe 5

Reçu fiscal



N° 11580*03
DGFIP

**Reçu au titre des dons
à certains organismes d'intérêt général**
Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Numéro d'ordre du reçu

Bénéficiaire des versements

Nom ou dénomination :
.....

Adresse :

N° Rue

Code postal Commune

Objet :
.....
.....
.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/..../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises